

Talence, le lundi 12 février 2007

N° 2007-161

Recommandé avec AR N° 2046 9861 4 FR

Monsieur Benoît BERGEON
44 rue Jules Guesde

33400 TALENCE

Monsieur,

Par courrier en date du 22 décembre 2006 (n° 2006-1683), je vous proposais l'expédition de votre dossier moyennant paiement préalable des frais d'envoi et de reproduction, ainsi que sa consultation gratuite sur place, conformément aux dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001.

Par courrier en date du 8 janvier 2007, vous avez sollicité l'envoi de votre dossier ; à cet effet, je vous ai demandé par courrier du 24 janvier 2007 de m'adresser un chèque de 143,13 € en règlement préalable des frais de port et de photocopies.

A ce jour, n'ayant pas reçu votre règlement, je n'ai pu procéder à aucun envoi.

Je vous prie de bien vouloir me l'envoyer au plus vite afin que je puisse vous adresser copie de votre dossier.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que l'Université n'intente pas de procédure disciplinaire contre vous, mais a l'intention de procéder à une **mutation** d'office dans l'intérêt du service.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Alain BOUDOU